



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE

Recu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023



PROJET D'ETABLISSEMENT

Validité du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028.

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT COLLECTIF

« LES PETITS GABY COLLECTIF »

91 allée Simone Veil
06700 Saint-Laurent-du-Var

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant ont, en outre, pour mission de :

- Veiller à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- Contribuer à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- Contribuer à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- Mettre en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- Favoriser la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces principes sont issus de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté le 23 septembre 2021. Cette dernière devient opposable aux établissements d'accueil de jeunes enfants à compter de septembre 2022.

Le code de la santé publique prévoit en effet que les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement décrivant les modalités de fonctionnement qui en garantissent l'adhésion et qui comprend à minima les éléments suivants :

- 1-Un projet éducatif qui décrit les valeurs et engagements de l'équipe,
- 2-Un projet social qui décrit les caractéristiques de l'environnement sur lequel est implanté de la structure,
- 3-Un projet d'accueil qui décline les actions mises en œuvre pour répondre aux besoins des enfants, familles et équipe encadrante.

La Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil départemental se sont associés afin de fournir aux gestionnaires d'établissement d'accueil de jeunes enfants un modèle de projet d'établissement mis à jour.

Afin de faciliter le travail partenarial, l'utilisation de ces documents revêt un caractère obligatoire dans le département des Alpes Maritimes et sera actualisé au moins une fois tous les 5 ans, avec la participation du personnel.

Présentation de l'établissement ou du service

1.1- Présentation de l'établissement ou du service d'accueil et du gestionnaire

1.1.1-Identification de la structure

- Nom de la structure : « **Les Petits Gaby Collectif** »
- SIRET : 21060123300302
- Statuts
- Adresse : **91 Allée Simone Veil 06700 Saint-Laurent-du-Var**
- Téléphone : **04 97 12 00 31**
- Mail de l'établissement : creche.petitsgabycollectif@saintlaurentduvar.fr

1.1.2-Identification du gestionnaire :

- Nom de la structure gestionnaire : **Mairie de Saint-Laurent-du-Var**
- SIREN : 210601233
- Statuts :
- Adresse : **222 Esplanade du Levant 06700 Saint-Laurent-du-Var**
- Téléphone : **04 92 12 42 42**
- Mail : : **la collectivité peut être contactée via le formulaire de saisine présent sur le site internet: <https://www.saintlaurentduvar.fr>**
-

1.2-Caractéristiques de l'établissement ou du service d'accueil et du gestionnaire

1.2.1-Type et catégorie d'établissement correspondante :

<input checked="" type="checkbox"/> Crèche collective	<input type="checkbox"/> Jardin d'enfants	<input type="checkbox"/> Crèche familiale
<input type="checkbox"/> Micro-Crèche : inférieur ou égal à 12 places <input checked="" type="checkbox"/> Petite crèche : entre 13 et 24 places <input type="checkbox"/> Crèche : entre 25 et 39 places <input type="checkbox"/> Grande crèche : entre 40 et 59 places <input type="checkbox"/> Très grande crèche : supérieur ou égal à 60 places	<input type="checkbox"/> Petit Jardin d'enfants : inférieur ou égal à 24 places <input type="checkbox"/> Jardin d'enfants : entre 25 et 59 places <input type="checkbox"/> Grand jardin d'enfants : supérieur ou égal à 60 places	<input type="checkbox"/> Petite crèche familiale : inférieur à 30 places <input type="checkbox"/> Crèche familiale : entre 30 et 59 places <input type="checkbox"/> Grande crèche familiale : entre 60 et 89 places

1.2.2- Nature de l'accueil :

- Régulier
- Occasionnel
- Urgence
- Parental
- Saisonnier ou ponctuels (dans la limite de 210 jours par an et 150 jours consécutifs)

2-Le Projet éducatif

2.1- Les valeurs portées par l'équipe de la structure pour garantir à l'enfant et sa famille un accueil de qualité.

L'éducation des enfants est plus que jamais devenue un enjeu majeur du développement social, économique et culturel de notre société en pleine mutation. Il est essentiel pour la commune de Saint-Laurent-du-Var d'offrir aux enfants un accueil de qualité permettant ainsi aux familles de concilier vie professionnelle et familiale en toute sérénité.

C'est pourquoi la politique Petite Enfance de la Commune de Saint-Laurent-du-Var se fonde sur une conviction forte : le nombre de place en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est tout aussi important que la qualité de l'accueil et la qualification du personnel. Dès le plus jeune âge, les enfants sont en effet déjà des citoyens à part entière à qui l'on peut apprendre à vivre ensemble.

Le projet éducatif de la commune de Saint-Laurent-du-Var est marqué par le souhait de contribuer à l'épanouissement de chacun dans le respect de soi-même et des autres.

Le projet éducatif de la commune s'articule ainsi autour de quatre axes et de plusieurs grandes valeurs.

- **POUR LES FAMILLES :**

Etablir une communication et une relation de qualité, dès l'accueil, afin de renseigner, d'échanger, d'accompagner les réels besoins des familles, au plus près de leur rythme. Ainsi des équipes pluridisciplinaires proposent des actions de soutien adaptées à leurs demandes. Des espaces d'accueil, d'écoute tels que le Relais Petite Enfance, les EAJE, le Pôle Handicap, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents et des Ateliers-Parents, leurs sont dédiés.

- **POUR LES ENFANTS :**

Garantir que les lieux d'accueil soient une source de plaisir car il est vecteur de l'épanouissement pour l'enfant (éducatif, physique, psychoaffectif).

Faire confiance à l'enfant en le laissant libre de se mouvoir, de découvrir, d'expérimenter, en respectant ses besoins et en l'accompagnant dans son développement.

- **POUR LES PROFESSIONNEL(LE)S :**

L'équipe bénéficie de formations régulières tout au long de sa carrière. Le savoir-faire, le savoir-être sont valorisés à travers la reconnaissance des qualités et des compétences. La communication bienveillante permet de développer la transversalité en équipe de façon élargie, clarifie les missions et rôles de chacun pour tendre vers le bien-être au travail.

- **POUR LES PARTENAIRES :**

Favoriser les liens, travailler en réseau, partager des valeurs communes, afin de mettre en place de nouveaux projets et/ou de maintenir ceux existant.



CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience. Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés

et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

Adoptée par le Conseil d'administration de la Cnaf le 1^{er} septembre 2015.



Les valeurs portées par l'équipe de la structure garantissent à l'enfant et sa famille un accueil de qualité

L'EAJE « Petits Gaby » est une organisation collective,

La directrice de l'EAJE est garante de la qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille. Elle assure la responsabilité de l'organisation de l'établissement et le suivi médical : vaccinations, Protocole d'Accueil Individualisé de l'enfant.

Pourquoi choisir ce mode d'accueil ?

Educatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agents titulaires du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE), ... accompagnent les enfants dans leur développement global.

- Pour l'enfant

Les espaces de vie sont pensés et conçus pour l'enfant. Il est accueilli dans l'un des deux services selon son âge. L'aménagement de l'espace favorise le champ des possibles afin de contribuer au développement et à l'épanouissement de chaque enfant.

Une ambiance sereine, aux couleurs apaisantes, avec des jeux à disposition donnent envie d'aller toucher, manipuler ou se reposer au rythme de chacun.

Chaque équipe référente est un repère pour l'enfant et garante de sa sécurité affective.

- Pour les parents

La pédagogie des professionnel(le)s de la petite enfance les incite à se placer du point de vue de l'enfant d'après les connaissances scientifiques actuelles au profit de celui-ci.

Les observations, les regards croisés des équipes permettent l'accompagnement ajusté de l'enfant :

- La possibilité, au quotidien, d'être écoutés, accompagnés et soutenus dans leur parentalité par une équipe de professionnel(le)s. La possibilité, le cas échéant, d'être orientés vers d'autres services et professionnels.

- Leur intégration et leur participation active, en tant que partenaires, à la vie de l'établissement au travers de différents événements ponctués sur l'année.

L'équipe en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) porte plusieurs valeurs pour garantir à l'enfant et sa famille un accueil de qualité. Certaines de ces valeurs peuvent inclure :

- Bienveillance : l'équipe pédagogique fait preuve d'écoute, de respect, de douceur envers chaque enfant et sa famille. Elle veille à créer un environnement sécurisant et chaleureux.
- Individualité : l'équipe reconnaît et respecte le rythme, les besoins et les intérêts de chaque enfant. Elle favorise le développement personnel de l'enfant en lui offrant un environnement et des propositions d'éveil adaptées à son stade de développement.
- Socialisation : l'équipe encourage les interactions sociales entre enfants favorisant ainsi leur développement socio-émotionnel. Elle met en place des activités/ateliers qui favorisent la coopération et le respect mutuel.

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

- Eveil : l'équipe ~~organise l'aménagement de l'espace et propose~~ des activités stimulantes et variées qui favorisent l'éveil sensoriel, cognitif, moteur et créatif des enfants. Elle soutient leur apprentissage par le jeu et l'exploration.
- Communication : l'équipe en crèche favorise une communication ouverte et régulière avec les familles. Elle partage des observations sur le développement de l'enfant, écoute les préoccupations des parents et travaille en partenariat pour répondre aux besoins de l'enfant.
- Respect et diversité : l'équipe valorise la diversité culturelle, sociale et familiale. Elle reconnaît et respecte les différences individuelles, et veille à créer un environnement inclusif où chaque enfant se sent accepté et respecté.

Ces valeurs éducatives contribuent à offrir un accueil de qualité où l'enfant peut s'épanouir et se développer harmonieusement ; sa famille est impliquée dans ce processus.

La communication

La communication commence par l'écoute et passe par l'empathie sans oublier la bienveillance.

Il est indispensable de trouver un positionnement adapté à la relation, dans le respect entre les professionnel(le)s et les familles. Chaque professionnel de la petite enfance, par sa posture, favorise les échanges.

- Entre professionnel(le)s, le respect, la tolérance, la solidarité régissent les rapports afin de créer l'émergence de la notion de groupe et instaurer une cohérence dans nos pratiques professionnelles.
Les agents se rencontrent lors de réunions qui sont des temps fondamentaux dans la vie d'une équipe. Être professionnel, c'est savoir prendre du recul et s'adapter à toute situation. Pour se faire, il est essentiel de créer régulièrement des temps de dialogue, pour engager la communication, échanger sur les observations, l'organisation, les pratiques, les ressentis... afin de fixer des objectifs pour le bon fonctionnement de l'établissement.
- Avec les parents, la communication a pour objectifs
 - De transmettre le vécu de leur enfant au cours de la journée
 - De partager nos observations pour comprendre les besoins de chacun et apporter des réponses appropriées
 - De rassurer si besoin

L'écoute est un savoir-être, une attitude de considération pour favoriser une relation sereine.

La mission des professionnel(le)s est de reconnaître et de faciliter la fonction parentale. Les familles sont des partenaires privilégiés pour comprendre l'environnement de l'enfant.

Des rencontres parents/professionnel(le)s sont proposées au cours de l'année.

- Avec l'enfant, l'enfant est bien avant sa naissance, un être de langage. Pour communiquer efficacement avec lui, nous devons nous placer à sa hauteur, accueillir ses émotions et développer une attention bienveillante et

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

~~bienveillance à son égard. Formuler de façon positive nos attentes en les adaptant au développement de l'enfant.~~

La communication non verbale est importante et perceptible par l'enfant dans le regard, les échanges sensoriels, les postures....

Les comptines, les chansons, les histoires, les échanges favorisent l'éveil et l'acquisition du langage.

Les agents appellent les enfants par leur prénom pour construire leur identité, les surnoms appartiennent à l'intimité de la famille.

- Avec différents partenaires
 - la PMI (Protection Maternelle Infantile)
 - le Conseil Départemental
 - le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce)
 - les directeurs d'école maternelle
 - les différents services municipaux...

2-Projet social

2.1-Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure

2.1.1-Les caractéristiques du lieu d'implantation de la structure

La ville de Saint-Laurent-du-Var est une commune balnéaire d'environ 30 140 habitants (recensement INSEE 2020) située à proximité de la ville de Nice dans les Alpes-Maritimes.

La commune de Saint-Laurent-du-Var a mené au cours de ces dernières années une politique axée sur le développement des services de proximité pour le bien-être des familles. Saint-Laurent-du-Var est une ville qui a su, malgré la proximité de la ville de Nice, préserver sa qualité de vie, son environnement et son identité. Son dynamisme et la qualité de services rendus à la population en direction de l'enfance et de la jeunesse sont reconnus.

Les Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueils collectifs, service d'accueil familial), le Relais Petite Enfance, le Pôle Handicap, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents composent la Direction Petite Enfance qui fait partie de la Direction Générale Qualité de Vie dans la Cité de la commune de Saint-Laurent-du-Var. Près de 100 agents œuvrent au quotidien pour le bien-être, la sécurité, l'épanouissement, le bon développement physique et affectif des enfants, selon le rythme propre à chacun et dans le respect de la vie en collectivité.

120 assistantes maternelles privées, cinq micro-crèches privées et un jardin d'enfants associatif subventionné par la collectivité territoriale viennent compléter l'offre d'accueil sur le territoire laurentin.

La commune compte également :

- 9 écoles maternelles (accueil de 1 035 élèves à la rentrée de septembre 2023)
- 10 écoles primaires (accueil de 1 785 élèves à la rentrée de septembre 2023)
- 2 collèges
- 7 équipements sportifs (gymnases, dojo, piscine, terrains de sport, parc des sports)
- 20 équipements culturels (BCD, animathèques, bibliothèque associative, conservatoire de musique et d'art dramatique, théâtre, espace Grapelli)
- 39 associations sportives et culturelles
- 7 services de santé (le planning familial, la clinique Arnault Tzanck, les professionnels libéraux, les maisons de retraite et le foyer des anciens du CCAS)
- des services médico-sociaux (CCAS, PMI, MSD)
- des services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans (Mission locale, Centre social, point rencontre écoute jeunes, ..)
- une maison France Services, permettant de faciliter les relations numériques entre les administrés et différents services de l'Etat tels que Pôle emploi, la CAF, la CPAM, la direction générale des finances publiques, ...)

2.1.2-Les caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population

En 2021, selon le dénombrement des enfants de moins de 4 ans fait par la CAF, ces derniers étaient au nombre de 1 554 sur la commune.

En 2020, selon les statistiques de la CAF, le taux de couverture, c'est-à-dire le pourcentage de places proposées pour 100 enfants de moins de 3 ans était de 64.9%, bien au-dessus du taux de couverture départemental (49.8%).

Le taux d'activité des parents d'enfants de moins de 4 ans est de 63.4% ;

2.2-L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires

La mise en place d'une politique jeunesse est une priorité pour la commune de Saint-Laurent-du-Var qui a construit un projet global sur l'ensemble du territoire. Cette politique volontariste est menée avec cohérence en prenant en compte la diversité de son territoire, la volonté d'offrir une qualité de service remarquable tout en garantissant l'égalité d'accès. L'objectif de la commune est de faciliter la vie des familles tout en contribuant à l'épanouissement de l'enfant. La conciliation de la vie professionnelle et familiale est une priorité.

Afin de suivre au plus près les besoins des familles, la Commune de Saint-Laurent-du-Var a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, une Convention Territoriale Globale, qui au travers d'un diagnostic partagé du territoire, maintient, actualise ou développe ses actions.

Ainsi la politique jeunesse de la commune s'articule autour de plusieurs axes :

- l'accueil de la petite enfance à travers la convention territoriale globale,
- l'animation périscolaire et extra-scolaire à travers la convention territoriale globale,
- 19 écoles maternelles et primaires accueillant environ 2700 enfants reçus dans des bâtiments communaux conçus et entretenus pour le meilleur confort des élèves et des enseignants et proposant une restauration de grande qualité,
- une offre sportive et culturelle dynamique, diversifiée et accessible à tous,
- une politique sociale active permettant de maintenir le lien social et combattre les inégalités,
- une politique d'animations permettant au plus grand nombre de profiter d'un large éventail d'activités,
- un secteur associatif très riche.

2.3-Les modalités de participation des familles

En application des dispositions du sixième alinéa et de l'article L214-2 et de l'article L.214-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles et des alinéas 1 et 2 de l'article L2324-1 du Code de la Santé Publique, la commune de Saint-Laurent-du-Var a mis en place des actions en faveur de l'intégration sociale et professionnelle permettant ainsi aux enfants bénéficiaires de certaines prestations sociales de bénéficier d'un mode d'accueil. La commune accom-

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

pagne ainsi les parcours ~~d'insertion sociale et professionnelle~~ afin de faciliter une reprise d'emploi, la création d'une activité ou la participation aux actions d'accompagnement qui leur sont proposées.

Les accueils occasionnels et d'urgence sont possibles dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Commune.

Un accueil est occasionnel lorsque les besoins sont ponctuels et non réguliers. L'enfant est connu de l'établissement (il y est inscrit et l'a déjà fréquenté) et nécessite un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

L'accueil d'urgence permet de répondre à un événement qui n'aurait pas pu être anticipé par les responsables légaux de l'enfant, lorsque l'enfant n'est pas déjà inscrit dans un des Etablissements d'Accueil de Jeunes enfants. Il est soumis à l'accord du comité d'urgence qui évalue le caractère urgent de la situation. L'accueil est temporaire et limité à 2 semaines, renouvelable une fois.

2.3.1-Participation des familles à la vie de la structure

Accueillir un enfant en EAJE, c'est prendre en compte l'enfant avec sa famille. Au quotidien, les professionnel(le)s et les familles échangent des informations permettant d'assurer une continuité entre la maison et l'EAJE.

Les réunions avec les familles sont l'occasion de **rencontres entre responsables légaux et professionnels**. Elles sont **des moments de partage** autour de nos pratiques professionnelles où l'on aborde des questions qui préoccupent les parents telles que l'alimentation, le sommeil, la vie des enfants en groupe, la maîtrise des sphincters (« l'acquisition de la propreté »), etc...

Tout au long de l'année, l'équipe de l'EAJE se retrouve autour des évènements qui rythment l'année, comme la fête de Noël, l'épiphanie, la chandeleur, Carnaval, la fête de fin d'année, la semaine nationale de la petite enfance, la grande lessive etc...

Les parents en sont informés et y sont conviés, leur participation est essentielle et appréciée pour la vie de l'établissement.

Les responsables légaux sont nos partenaires privilégiés.

La qualité d'accueil de l'enfant est au centre des préoccupations de toutes les équipes ainsi que le soutien à la parentalité. En effet, c'est dans la co-éducation que les responsables légaux et l'équipe des structures d'accueil s'inscrivent. La relation de confiance qui s'instaure entre les responsables légaux et les membres de l'équipe est la clef d'un accueil réussi pour l'enfant. De la même façon que toutes les compétences des différents membres de l'équipe sont recherchées, celles des responsables légaux sont aussi prises en compte.

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

Les moyens mis en place pour accueillir les responsables légaux sont :

- la réunion de pré- rentrée ;
- l'organisation de réunions (trimestrielles ou à thème) : temps d'échanges entre les responsables légaux et les professionnel(le)s (informations partagées, orientation).
- le cahier de transmission dans lequel les professionnel(le)s notent les informations communiquées par les parents et les observations faites sur la structure en respectant le secret professionnel et la discrétion professionnelle ;
- l'affichage de toutes les informations pour les responsables légaux (panneau à l'entrée de la structure d'accueil) ;
- la proposition aux responsables légaux de participer à certaines sorties ou événements festifs, selon les établissements ;
- la mise en place de cafés, goûters, avec la présence de tous(tes) les professionnel(le)s de la structure pour permettre à chacun d'avoir des échanges privilégiés avec la ou les professionnel(le)s de son choix.

2.3.2-Actions de soutien à la parentalité proposées

Les actions mises en place visent à accompagner les responsables légaux dans leur rôle éducatif et à renforcer la collaboration entre les parents et les professionnel(le)s de l'équipe de l'EAJE.

- Une communication régulière avec les responsables légaux, en partageant les informations sur le bien-être, le développement de l'enfant. Cela peut inclure des échanges informels, des réunions individuelles ou collectives, des bulletins d'information, des courriers électroniques ...
- L'invitation des responsables légaux à participer à des événements spéciaux à thème ou à des activités ponctuelles au sein de la crèche, favorisant ainsi leur implication et leur participation active.
- Le partage d'informations régulières sur les activités et les apprentissages de l'enfant au sein de la crèche, par le biais de photos, gazette mensuelle ou trimestrielle
- L'organisation d'ateliers pour les parents sur des sujets tels que la gestion des émotions, la communication parent-enfant, le sommeil, la nutrition
- La mise en place de moments de convivialité et de rencontre entre les familles, favorisant les échanges et la création de liens sociaux.

Par leurs actions, les professionnel(le)s visent à offrir un soutien personnalisé en fonction des circonstances et des demandes individuelles.

2.4-Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure

L'accueil d'urgence peut être une solution provisoire afin de soulager une famille qui se trouve brutalement dans une situation induisant un déséquilibre au sein du foyer ; il est soumis à l'accord du comité d'urgence qui évalue le caractère urgent de la situation. L'accueil est temporaire et limité à 2 semaines renouvelables une fois.

Du fait de la présence de professionnel(le)s paramédicaux dans certains établissements, les établissements collectifs pourront mieux répondre au besoin d'accueil des familles dont l'enfant est atteint d'une pathologie chronique nécessitant l'administration d'un traitement quotidien ;

2.4.1-Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle

L'accueil occasionnel en crèche peut être bénéfique pour favoriser l'insertion sociale des enfants et de leurs familles. En offrant aux enfants des moments d'interaction avec d'autres enfants et des professionnel(le)s de la petite enfance, cela permet de développer leurs compétences sociales ;

Pour les responsables légaux, cela peut être une occasion de rencontrer d'autres parents, d'échanger des expériences et de tisser des liens. De plus, l'accueil de l'enfant facilitera la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Les familles peuvent s'engager dans des activités professionnelles ou personnelles tout en étant rassurés par la prise en charge de leur enfant.

Notre objectif est de favoriser l'inclusion de chacun des partenaires en étant attentif à la diversité culturelle, sociale et familiale. Nous encourageons la participation et l'implication des responsables légaux dans la vie de l'établissement en organisant des activités au sein du trio parent/enfant/professionnel(le).

En créant un environnement accueillant et stimulant nous souhaitons favoriser l'insertion sociale des enfants et de leurs familles au sein de l'établissement.

2.4.2-Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

La commune de Saint-Laurent-du-Var concourt à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique, sous réserve que la forme du handicap soit compatible avec l'accueil en collectivité. Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ne sont pas des établissements de soin, mais des lieux d'éveil et de socialisation qui accueillent ces enfants en complément des structures médico-sociales extérieures.

Pour chaque enfant en situation de handicap et/ou présentant une maladie chronique, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est réalisé conjointement par les professionnels qui accueillent l'enfant, les représentants légaux, le médecin de la famille, le médecin attaché à l'Etablissement d'Accueil du jeune enfant (ou le référent santé accueil inclusif) et la référente de « l'accueil spécifique ». La situation de chaque enfant est prise en compte. Des réunions de concertation et de synthèse sont régulièrement organisées avec les différents partenaires intervenant dans la prise en charge de l'enfant afin de suivre son adaptation, son intégration et son évolution dans son environnement quotidien. Les représentants légaux sont toujours

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

associés et sont tenus régulièrement informés.

2.5-Les activités de la structure afin de l'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable

Des activités permettent d'initier les enfants dès leur plus jeune âge aux principes du développement durable et de les sensibiliser à la préservation de l'environnement en les impliquant et en les responsabilisant.

- l'équipe a créé une petite zone de culture dans des jardinières. Les enfants participent à la plantation (plantes aromatiques, légumes, fruits, fleurs) à l'arrosage et à la récolte.
Cela leur permet de découvrir et d'observer les cycles naturels et de développer un lien avec la nature.
- les professionnel(le)s ont à cœur de sensibiliser les enfants et leurs familles en les faisant participer à des ateliers sur le recyclage. Elles encouragent l'utilisation de matériaux recyclés ou récupérés dans les activités artistiques (bouchons, cartons, ...)
- l'équipe a conscience de l'importance de l'économie d'eau et sensibilise les enfants à bien fermer les robinets et de tirer la chasse d'eau une seule fois entre chaque enfant. En effet, l'enfant trouve spontanément amusant d'appuyer plusieurs fois !
- la diététicienne de la commune de Saint-Laurent-du-Var propose des repas sains et équilibrés, en privilégiant les aliments biologiques dès que possible et de saison.
- l'agent technique de la cuisine des « Petits Gaby » organise en lien avec l'équipe pédagogique des ateliers culinaires où les enfants participent à la préparation de gâteau maison dans l'objectif de limiter l'apport en sucre et produits additifs. Elle prépare des compotes de fruits dans le respect des normes HACCP dans le même objectif.
- la sensibilisation aux transports durables : les sorties avec les enfants sont organisées soit dans la proximité de la crèche (parcs de la commune, boulangerie, primeurs ...) pour se déplacer à pieds ou en transport public pour les déplacements de plus d'un kilomètre (Parc Phoenix par exemple ...)

3- Projet d'accueil

L'EAJE « Les Petits Gaby Collectif » s'inscrit dans le complexe scolaire Gabriel Ferrer. La mutualisation de l'espace de motricité, de la bibliothèque centre documentaire (BCD), et du service de restauration favorisent les échanges et le lien social.

La pédagogie est la manière de poser un acte pour atteindre un objectif. Le projet pédagogique est un travail de réflexion analytique, en équipe, sur les pratiques professionnelles. Il s'articule autour de l'attitude de l'adulte et des moyens mobilisés pour répondre, de façon concrète, aux besoins de l'enfant et dans l'intérêt de celui-ci.

L'équipe est garante du respect du projet, de l'évaluation, de l'ajustement pour le faire évoluer.

3.1-Les prestations d'accueil et modalités d'organisation de la vie quotidienne

3.1.1 - Les périodes d'ouverture

L'EAJE Collectif est ouvert cinq jours par semaine de 7h30 à 18h30, 43 semaines sur l'année. Elle est fermée les jours fériés.

Un calendrier des périodes de fermetures est distribué aux familles et affiché dans les locaux.

3.1.2 - Le déroulé de la période d'adaptation

La période d'adaptation en crèche est une étape importante pour l'enfant et ses responsables légaux. C'est une période de transition durant laquelle ils vont découvrir, ensemble, un nouvel environnement et des professionnel(le)s de la petite enfance.

La période d'adaptation se déroule progressivement sur plusieurs jours.

- 1^{er} jour : la présence du/des responsables légaux est souhaitée pendant 1 heure pour établir une communication avec une référente du service. Echanger sur les habitudes de sommeil, d'alimentation, les rituels appréciés de l'enfant.
- 2^{ème} jour : la présence d'un parent pendant 1 heure pour aider l'enfant à explorer l'espace sous le regard bienveillant et sécurisant de sa figure d'attachement.
- 3^{ème} jour : l'enfant est accompagné de son parent pendant ½ heure puis pourra rester seul entre ½ heure à 1h pour un temps d'observation et de jeux en lien avec la référente
- 4^{ème} jour : l'enfant pourra rester 2 heures en matinée ou l'après-midi
- 5^{ème} jour : l'enfant pourra rester 2 heures en matinée ou l'après-midi
- 6^{ème} jour : l'enfant pourra rester 3 heures
- 7^{ème} jour : l'enfant pourra rester 3 heures
- 8^{ème} jour : l'enfant pourra rester la matinée pour jouer et prendre son repas
- 9^{ème} jour : l'enfant pourra rester la matinée, prendre le repas et faire la sieste
- 10^{ème} jour : l'enfant pourra rester pour une petite journée jusqu'au goûter

Chaque enfant est unique et peut avoir des besoins différents lors de la période d'adaptation. Les professionnel(le)s s'adaptent à ces besoins individuels en offrant des stratégies d'accompagnement personnalisées et en ajustant les approches si nécessaire.

L'objectif de la période d'adaptation est de permettre à l'enfant de s'acclimater progressivement et d'établir des relations positives avec les professionnel(le)s et les autres enfants, nous parlons alors de période de familiarisation.

3.1.3- Le déroulé d'une journée type

L'accueil

De 7h30 à 8h30, les enfants et leur famille sont accueillis dans le service des « Petits Explorateurs » par deux professionnel(le)s. Les espaces sont aménagés pour répondre à leurs différents besoins dès leur arrivée :

- Jeux, jouets, livres... à disposition pour l'exploration
- Espace « cocooning »

Parallèlement, le(la) professionnel(le) par sa posture se rend disponible pour accueillir et écouter avec bienveillance et empathie les transmissions de la famille. Les informations personnalisées recueillies sont écrites et partagées avec l'équipe pour le bon déroulement de la journée.

L'objet transitionnel dit « doudou - nin nin ou... » joue à ce moment-là un rôle essentiel de réconfort pour une séparation plus sereine.

Pour que l'enfant ne soit pas surpris par le départ de son responsable légal et garde confiance en lui, il est essentiel de se dire au revoir.

Les temps de transition au cours de la journée

Au cours de la journée, l'enfant est accompagné vers chaque changement de rythme, avec des rituels. Ceux-ci permettent à l'enfant de se repérer sur les différents temps de la journée et donc de se sécuriser dans un environnement prévisible et maintenir une sécurité affective importante à son bien-être. L'organisation orchestre des repères rassurants. L'adulte verbalise et explique ses actions avec pédagogie (collation, repas, sieste, soins, départs, ...)

- Le(la) professionnel(le) accueille les diverses émotions de l'enfant (colère, peine, peur, joie...) en verbalisant ce qu'il ressent pour qu'il apprenne à les identifier. Par sa présence et celle de « l'objet transitionnel/tétine » et également par ses paroles rassurantes, l'adulte console l'enfant et lui permet de s'apaiser à son rythme.

Un temps dédié aux propositions d'ateliers/activités dans la matinée et dans l'après-midi

Chaque professionnel(le) encadre le plus souvent possible, dans la matinée et dans l'après-midi, un petit groupe d'enfant ; et propose différentes activités d'éveil adaptées aux besoins de l'enfant.

Dans le service « des explorateurs », une salle de vie

L'aménagement est conçu ~~pour s'adapter aux besoins de chaque enfant~~. Une fois rassuré par la présence ou les bras de la référente, l'enfant observe son environnement avec une soif de découverte et de répétition.

Une ambiance sereine, aux couleurs douces, un espace contenant, des jeux à sa portée donne envie d'aller toucher, manipuler. Un jeune enfant, par exemple, va saisir des cubes, les porter à sa bouche, un autre va construire une tour en empilant ces mêmes cubes. L'enfant teste les propriétés des jeux en les touchant, mâchouillant, en les faisant tomber.... Le tout-petit qui se déplace en rampant, à quatre pattes s'aide progressivement de son environnement pour commencer pas à pas à se relever. Il passe de la position assise à la position à genoux en s'aidant d'un fauteuil, d'une table... L'agencement du mobilier lui permet d'avancer dans cet apprentissage. Il se met debout en se tenant au meuble bas, aux adultes. Il se déplace de côté le long de ce meuble. L'enfant peut se mouvoir, dans un espace de motricité dans lequel il va s'exercer au contrôle de ses mouvements sous le regard soutenant et encourageant de l'adulte. Lorsqu'un enfant tente des positions, des mouvements, il se fie à son propre corps et aussi à ce regard d'adulte qui l'accompagne. C'est à partir de ce regard bienveillant qui ne met pas en doute ses capacités que l'enfant apprend par des répétitions infinies la maîtrise de son geste et la réussite de son mouvement. Le cerveau du jeune enfant met progressivement en place un couplage entre perceptions et actions. L'enfant perçoit pour agir et agit pour percevoir.

Dans le service « des chercheurs » une salle de vie

L'intérêt d'un aménagement pensé est de permettre aux enfants accueillis en collectivité d'être plus au calme, moins sollicités par les stimulations ambiantes et moins interrompus dans leurs jeux.

Des « zones de jeu » adaptées à leurs besoins, délimitées par des tapis, des meubles, des tables, sont attractives et favorisent une activité plus « posée » des enfants et des jeux coopératifs.

Plusieurs zones de jeu sont organisées pour répartir l'attraction des enfants dans l'ensemble de la pièce et des « zones de détente », coins intimes accueillants et chaleureux où l'enfant peut faire une pause.

Ces espaces facilitent :

- la communication entre enfants, grâce à la proximité physique et au nombre restreint de partenaires à un âge où ils utilisent principalement une communication préverbale (gestes, mimiques) puis progressivement verbale.
- des activités durables par la proposition d'espaces de jeux symboliques (autour de la cuisine, des soins, autour des transports etc...), de matériel de jeu, nombreux et combinables.

L'éveil

L'enfant a besoin d'une cohérence fiable et continue de la part des adultes. La sensibilité, les expériences des professionnels(le)s sont différentes, c'est pourquoi des temps de concertation, en dehors de la présence des enfants sont organisés afin de poser les points de convergence en se recentrant toujours sur l'intérêt de l'enfant. L'équipe s'accorde sur la

mise en lumière de valeurs fondamentales.

- L'éveil et le bien-être des enfants

Par définition, l'éveil est le fait de sortir de son sommeil, de son engourdissement.

L'enfant est connecté à tout : environnement, objets, adultes, enfants, il ressent tout.

L'enfant qui observe, bouge, rêve, fait et refait, est un enfant « en éveil ».

Le langage conditionne son mode de relation aux autres. Grâce aux sollicitations de son environnement, l'enfant découvre ses propres capacités et compétences. Il peut progressivement s'autonomiser. La mission des professionnels de la petite enfance est d'alimenter les expériences de l'enfant face au monde réel, dans ses apprentissages et ses adaptations.

- L'aménagement de l'espace

L'espace influence le comportement des enfants dans leurs explorations et dans leurs relations. Chaque adulte se positionne pour « éclairer » ces différentes zones d'exploration et de jeu.

Un espace d'accueil (le hall)

Le hall représente une « invitation à entrer ». Un « sas » entre l'intérieur et l'extérieur, entre la maison et l'EAJE qui mène directement à l'espace de vie. Un lieu qui donne à voir, à rassurer, à accorder de la confiance par une ambiance sereine.

C'est une zone d'informations, de citations qui font du bien, des pensées positives qui donnent le sourire.

Une bibliothèque est à la disposition des familles pour créer un lien entre l'EAJE et le domicile.

La lecture permet une communication entre l'adulte et le petit. Le livre « parle » à l'enfant par l'intermédiaire d'un adulte qui l'accompagne dans sa découverte de l'histoire. Le livre apparaît à cette période de l'enfance comme un objet affectif auquel le petit s'attache comme à un jouet. Le livre a sa place dans l'environnement quotidien de l'enfant.

Un système de prêt est mis en place, pour le bon fonctionnement de cet échange :

- Un cahier est à disposition des familles pour noter le nom de l'enfant, le titre du livre, la date de l'emprunt et celle du retour à la crèche.

Cet espace d'accueil est un lieu qui permet à un groupe d'enfants et un(e) professionnel(le) d'explorer jeux et expériences au cours de la matinée et de l'après-midi.

Chaque service bénéficie d'une salle de change

Avec tables de change, lavabo et petits toilettes.

Une cour

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

- Cet espace extérieur est agrémenté de jeux fixés au sol pour le plaisir de grimper, glisser, se cacher... Les jeux sont entourés de sol souple pour la sécurité des enfants.
- d'un arbre pour le plaisir de voir le végétal.

La cour est centrale et commune aux deux services. Elle permet de multiplier les offres d'explorations motrices : jeu de ballon, porteurs, tricycles, ...

Une salle espace multisensoriel

Des propositions de jeux sensoriels tels que manipulation de sable ou un aménagement d'éclairage doux et tamisé avec des lumières colorées et changeantes pour créer une ambiance apaisante. Des musiques douces pour favoriser la détente. Du matériel sensoriel tel que des coussins, des fibres optiques, des tissus, des miroirs. Ces éléments offrent des stimulations tactiles et sensorielles agréables.

L'objectif de cet espace est de stimuler les sens, la régulation sensorielle en fonction des besoins spécifiques des enfants.

Salle de motricité

Une salle de motricité fait partie de l'établissement scolaire Gabriel Ferrer.

Les enfants de l'EAJE « Les Petits Gaby collectif » y ont accès le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Cette activité a pour but l'épanouissement de l'enfant, en favorisant ses habilités motrices naturelles. Activité d'éveil, elle permet de développer des gestes moteurs particuliers comme : sauter, courir, marcher en équilibre, passer sous un obstacle ou par-dessus, grimper, etc... Des parcours évolutifs sont proposés, au rythme de l'enfant dans un cadre sécurisé.

- L'importance de l'exploration, du jeu et l'éveil des sens

L'enfant possède des compétences qu'il développe en utilisant ses sens : l'ouïe, la vue, le toucher, le goût et l'odorat.

L'intérêt de proposer des jeux variés et combinables développent les capacités de ses « chercheurs ». Ils découvrent les propriétés des objets (les sons, les dimensions, les textures) les rapports de leurs corps et des objets dans l'espace (contenant /contenu, la gravité, l'équilibre, les distances, ...)

L'équipe cherche à rendre l'enfant acteur de son quotidien. Elle propose des jouets et un choix de matériels assez important, que l'enfant est libre de détourner de leur usage habituel. Il invente sa façon de les utiliser. Il est dans la créativité, dans l'imaginaire.

Au sein de l'EAJE, les propositions de jeux, d'ateliers visent à développer les capacités physiques globales de l'enfant, son habilité manuelle, son langage en fonction de ses

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE
Reçu le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023

centres d'intérêt.

Le but des ateliers proposés est le plaisir partagé, la manipulation, l'expérimentation, les relations avec les autres enfants/adultes.

Les professionnel(le)s observent les progrès des enfants et ajustent le matériel qui correspond à leur évolution et développement.

Exemple de proposition de jeux, la plupart des activités comportent plusieurs composantes, sensorielles, manuelles, motrices, ou symboliques.

Activités sensorielles	Activités motrices	Activités manuelles	Activités symboliques	Autres Activités
Jeux d'eau	Structure à grimper	Encastremets	Autour de la maison	Pâtisserie
Jeux de sable	Ballons	Abaques	Autour des soins	Jardinage
Bouteilles sensorielles	Parcours	Dessin	Autour des transports	Promenades
Pâte à sel	Tunnel	Gommettes	Autour des commerces	Sorties
Peinture	Trampoline	Matériaux de récupération	Autour des travaux	Hygiène, habillage
Objet sonore	Ronde	Puzzles	Autour de la nature	Livres
Farine, semoule	Tricycle	Laçage		Marionnettes
Glaçons		Epingles à linge et carton		Chansons à gestes

- La place de l'adulte dans le jeu

**« La qualité fondamentale pour le parent ou l'éducateur est de savoir observer »
Maria a, médecin et pédagogue.**

Le rôle des professionnel(le)s est d'accompagner et de soutenir les enfants dans leur démarche, en respectant les rythmes de développement au sein de la collectivité.

- 1- l'agent accueille, accompagne l'enfant lors des séparations, sécurise, verbalise ses gestes.
- 2- par sa présence, sa posture et son regard le/la professionnel(le) est garant(e) de la sécurité physique et affective de l'enfant.
- 3- par son soutien encourageant (un sourire, une parole, un regard...), il/elle observe avec intérêt, et permet à l'enfant de développer ses jeux en autonomie. Regarder les enfants jouer n'est pas « ne rien faire » : c'est au contraire une action professionnelle pour soutenir leur investissement et être un recours rapide en cas de conflit ou de difficulté.

- 4- la posture de l'adulte nécessite de donner à l'enfant la visibilité des possibles plutôt que la répétition des interdits. L'équipe travaille sur la formulation positive car l'enfant n'entend pas et ne comprend pas la formulation négative. L'adulte formule ce qu'il attend de l'enfant : par exemple, dire « tu peux parler doucement » plutôt que « ne crie pas ».
- 5- lorsque le/la professionnel(le) propose un jeu ou une activité dans lequel l'enfant a toute liberté d'y entrer et d'y participer, il peut guider, élaborer une consigne et poser des règles donnant un sens compréhensible par l'enfant.

- Les repères

L'enfant apprend peu à peu à se connaître, il découvre son corps, ses capacités, puis son environnement et les « autres ». La famille est le premier groupe de référence pour le tout petit. Le premier repère affectif de l'enfant, ce sont ses responsables légaux. Lorsqu'il quitte le cocon familial pour aller à la crèche, il fait un saut dans l'inconnu. Pour traverser ces étapes, il a besoin de repères stables. C'est dans la répétition que l'enfant développe sa mémoire et va intérioriser ces repères :



- des repères humains : des personnes référentes prennent soin de lui et sont attentives à ses besoins. L'enfant noue avec elles, progressivement, une relation privilégiée, sécurisante. Elles sont ses figures d'attachement secondaires (après les parents) et garantes de sa sécurité affective.
- des repères dans l'espace de vie : des lieux que l'enfant identifie, peu à peu, qui sont aménagés pour jouer, dormir, manger, être changé.
- des repères temporels : les enfants ont besoin de routines pour comprendre le rythme de la journée. Elles lui permettent d'anticiper les événements à venir, lui donnent l'occasion de faire l'expérience de l'attente, d'exprimer ses envies et de faire des choix.
- des règles vont lui apprendre comment se comporter avec les autres et l'aider à appréhender son environnement. La socialisation est le processus par lequel l'individu apprend à vivre en société. Il intériorise les normes et les valeurs. Il construit son identité psychologique et sociale.
- des repères individualisés pour accompagner l'enfant dans son originalité, dans sa particularité.

« Le doudou » est un objet transitionnel, il a une valeur symbolique avec la mère et permet à l'enfant de se consoler quand il est séparé d'elle. Il est personnel et peut être rangé dans une pochette individuelle. Le lit de l'enfant est toujours à la même place et identifié par sa photo. L'objet transitionnel est particulièrement important au moment de l'endormissement quand l'enfant est seul dans son lit. Il devient un repère rassurant lors de situations angoissantes. L'observation des professionnel(le)s permet de repérer une situation où l'enfant a besoin d'une attention particulière.

« L'attachement est un instinct conduisant tout au long de la vie à avoir besoin d'être

écouté, compris et soutenu par une ou plusieurs personnes considérées comme proches ».

John Bowlby, psychiatre et psychanalyste.

6.4 - Comment gérer les émotions des enfants

Isabelle Filliozat (psychologue, formatrice à l'accompagnement de la parentalité et à l'approche empathique de l'enfant) s'est intéressée aux recherches du Dr Daniel J. Siegel (diplômé en médecine de l'université Harvard, pédiatre, psychiatre pour enfants) concernant le cerveau et les neurosciences.

Les dernières découvertes sur le cerveau de l'enfant de 0 à 12 ans jettent une lumière nouvelle sur leur comportement. Chaque professionnel(le) en prend connaissance et a conscience de sa responsabilité sur la construction de l'identité de l'enfant. Nous savons aujourd'hui qu'à chaque expérience, de nouvelles connexions cérébrales sont établies, de nouveaux neurones se créent, se défont, se réorganisent.

Le cerveau comporte différentes zones avec des fonctions spécifiques. Une bonne communication entre elles permet un fonctionnement optimal.

Le cerveau droit traite les informations corporelles, non verbale, les sensations, les émotions, les images.

Le cerveau gauche traite le langage, la logique analytique, il interprète les informations. Chacun doit remplir son rôle, c'est la clé du bien-être.

Les émotions ne sont ni positives ni négatives. Elles sont des réactions biologiques, des signaux à ce qui se passe à l'intérieur de nous. Nommer les émotions permet de les identifier.

Par ailleurs, les émotions sont des visiteuses qui nous alertent sur un besoin non satisfait et repartent quand le besoin est comblé.

- La colère
- La peur
- La tristesse
- Le dégoût
- La joie

Il faut apprendre à l'enfant à les reconnaître et l'autoriser à les exprimer car tout ce qui ne s'exprime pas s'imprime et se transforme en sentiments, et pour ça il a besoin de l'adulte.

Sous l'effet d'un stress important, le cortex préfrontal de l'enfant ne répond plus et perd sa capacité à guider son comportement. Le tout-petit est alors incapable de réagir de manière appropriée. Son cerveau est submergé par une tempête émotionnelle (colère, par exemple). Il faut tout d'abord l'aider à se calmer pour qu'il soit ensuite réceptif. Comment ? En se connectant avec tendresse à ses émotions.

Donner à l'enfant du reflet : traduire ce qu'il vit, ce qu'il ressent. Il intègre ainsi les faits qui font du lien avec le ressenti et le relie à ses besoins. Notre rôle est d'accueillir l'émotion sans juger ni dénigrer.

Situation	Attitude négative	Attitude positive
Enfant tombe	« Ce n'est rien »	« tu as mal ? »
Enfant en haut du toboggan	« tu es monté, allez glisses »	« je vois que tu as peur, je

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

est paralysé et ne veut glisser	bas - maintenant»	peux t'aider en te tenant la main pour glisser ou à redescendre par l'escalier ? »
------------------------------------	-------------------	--

Donner à l'enfant l'opportunité d'exercer son cerveau d'en haut (zone de la prise de décision) pour le renforcer et l'intégrer à son cerveau d'en bas (zone des émotions) et à son corps.

« Tu veux porter ton pull rouge ou bleu aujourd'hui ? » Le fait de prendre une décision réduit l'anxiété et augmente le plaisir ressenti.

« Un enfant a besoin de se sentir joyeux, pour se sentir libre d'exister et de grandir. Accompagner la joie des enfants : partager, sourire, rire, crier, s'exclamer, prendre dans les bras, tels sont les verbes de la joie ».

Isabelle Filliozat

Repas

Les repas en accueil collectif

Les menus sont élaborés par la diététicienne de la commune, en collaboration avec l'agent technique formé à la méthode HACCP (Hazard-Analyses-Critical-Control-Point) et la directrice du multi-accueil. Les repas sont préparés par le/la cuisinier/ère scolaire. Les plats sont acheminés ensuite jusqu'à la cantine Gabriel Ferrer où l'agent de la crèche les prend en charge et organise les repas de tous les enfants de l'EAJE en fonction de leurs besoins.

La collation

Une collation est proposée en milieu de matinée ; elle se compose de fruits frais (écrasés, mixés ou en morceaux) et d'eau.

Le déjeuner

Le repas est servi vers 11h30

Service des petits explorateurs

L'organisation du repas est réfléchi pour limiter les temps d'attente des enfants. C'est à partir de cette organisation reconnue et comprise par l'équipe référente que chaque enfant a sa place et un temps adapté pour lui permettre de manger à son rythme.

Un enfant qui a faim ne sait pas attendre ; en revanche, il peut patienter à condition que son attention soit occupée par d'autres visions que celles de ses pairs en train de manger. Le cerveau de l'enfant, immature, ne peut pas gérer deux sources d'intérêt en même temps : le repas et le jeu. L'accompagnement des enfants qui ne mangent pas peut se faire par un(e) professionnel(le) dans une salle de vie adjacente. Il/elle propose des jeux différents de ceux de la matinée qui puissent surprendre et intéresser l'enfant (marionnettes, livres...)

Le repas de l'enfant endormi au moment de la livraison sera maintenu au chaud au bain marie.

Les repas sont servis dans un espace calme

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

Selon son âge et son tonus musculaire, l'enfant qui ne maîtrise pas la position assise est installé dans un transat face à l'adulte. Lorsqu'il a acquis la position assise et qu'il est prêt, il mange à table avec d'autres enfants. Il est installé sur une petite chaise à accoudoirs. L'observation de l'adulte définit le moment où l'enfant commence à vouloir manger seul, une cuillère lui est proposée. L'agent l'aide avec une autre cuillère. C'est une étape de découverte puis de prise d'autonomie. En effet, il apprend à manger seul en observant les autres. C'est en essayant et en répétant qu'il maîtrise son geste. De même pour tenir son verre seul et boire progressivement : un verre à bec lui est présenté. Les étapes de « régression » sont comprises et acceptées par le/la professionnel(le).

Dans le service « des grands chercheurs »

Tous les rituels mis en place servent à jalonner le quotidien de l'enfant en collectivité et à créer des repères. Ils répondent aux besoins de redondance du cerveau de l'enfant, importants pour son bien-être et permettant de limiter les situations anxiogènes.

L'annonce du repas est verbalisée au premier groupe d'enfants ; ils sont accompagnés pour se laver les mains au lavabo. Les enfants s'installent à table, mettent leur bavoir autour du cou avec l'aide de l'adulte.

Pendant ce temps, les enfants du deuxième groupe jouent dans une salle adjacente, durant environ 15 minutes avant d'aller prendre le repas à leur tour.

L'organisation est pensée pour une ambiance la plus sereine possible.

L'équipe a fait le choix des plateaux à compartiments afin de respecter le rythme de chaque enfant, pour qu'il ne soit pas dans l'attente d'un aliment. Le repas est servi et énoncé dans l'ordre du déroulé traditionnel (entrée, plat, fruit, laitage) ainsi l'enfant choisit par quel aliment il commence son repas. Il est libre de revenir à un aliment, il est encouragé à goûter de tout.

L'enjeu est de respecter le schéma alimentaire : FAIM → APPETIT → REPAS → PLAISIR

Le repas devient un moment de partage et d'échanges ; l'enfant vit des expériences de socialisation : partager, imiter, ne pas manger dans l'assiette du voisin, rester assis à table... L'équipe a conscience et respecte le fait que l'enfant puisse manger différemment à la maison.

Le goûter

Il est servi vers 15h15. Il est composé d'un produit laitier liquide au biberon selon l'âge de l'enfant et de son régime alimentaire ou solide à la petite cuillère, d'un produit céréalier, d'un fruit et d'eau.

C'est également l'occasion de fêter les anniversaires, moment festif et convivial.

Au cours de l'atelier pâtisserie de la matinée, les enfants préparent un gâteau qui sera dégusté pendant le goûter.

L'hygiène des mains et du visage

S'effectue systématiquement avant et après chaque repas dans le respect de l'autonomie de chacun.

Le sommeil

Le sommeil est une étape ~~essentielle au bon équilibre physiologique~~ de l'enfant au même titre que l'alimentation, les soins et les relations. Les effets positifs sont ressentis sur le développement physique, psychologique et émotionnel. La sieste est indispensable, elle est un complément au sommeil nocturne, variable d'un enfant à l'autre.

Dormir aide à grandir, à récupérer et à mémoriser ce qu'apprend le cerveau.

Le repos des petits explorateurs

- Le dortoir est adjacent à la salle de vie dans le service des petits explorateurs

Les enfants sont installés dans des lits au sol « type couchette » ou « matelas avec contour rigide en simili cuir » adaptés à leur âge. Ils retrouvent chaque jour le même lit au même emplacement identifié par une photo pour favoriser les repères et l'individualisation dans le collectif.

L'organisation collective est pensée pour trouver un fonctionnement qui convient à chaque enfant et respecte son rythme.

Les rituels d'endormissement, bercé dans les bras, réconforté suivant ses habitudes sont respectés. Bien souvent, une sieste est nécessaire en matinée et une autre dans l'après-midi pour les enfants selon leurs besoins.

L'adulte observe les signes de fatigue de chacun pour y répondre. Pour le respect de son rythme de sommeil, l'enfant ne sera pas réveillé par l'adulte.

L'aménagement des salles de repos est réfléchi pour les rendre agréables et inciter au calme, musique douce, pénombre, objet transitionnel ... L'enfant s'endort en mémorisant son espace. Un adulte présent dans le dortoir peut ainsi rassurer l'enfant qui se réveille brusquement.

- Un dortoir adjacent à la salle de vie dans le service des grands chercheurs

Pour les plus grands qui ont un rythme plus similaire, une sieste leur ait proposé après le déjeuner. Après s'être déshabillés, les enfants partent à la recherche de leur objet transitionnel et/ou tétine. Ils sont accompagnés, par petits groupes, vers l'espace de repos. Un retour au calme est favorisé par la baisse des sollicitations sonores (lumière, voix ...) ; une musique douce et la présence de l'objet transitionnel apaisent alors l'enfant. La posture de l'adulte et sa disponibilité réelle au moment de l'endormissement sont les conditions de la qualité de la sécurité affective de l'enfant.

Les levers se font de façon échelonnée dans une atmosphère calme, afin de respecter le sommeil des autres enfants.

Les enfants réveillés se retrouvent dans la salle de jeux et jouent avant le goûter.

Pour ceux qui dorment tardivement, un accompagnement au réveil aura lieu, en ouvrant la porte du dortoir afin de laisser passer les bruits de la salle de jeux.

Les soins

Accompagner un groupe d'enfant tout au long de la journée exige d'être organisés et coordonnés entre collègues. Les temps de changes, de soins subissent un rythme. L'enfant

vit dans l'instant présent. ~~il est dans l'ici et le maintenant.~~ L'adulte prend donc le temps d'observer ce qu'il fait, ce qu'il regarde et dans quel contexte il se trouve pour le prévenir de ce qui va se passer.

Le/la professionnel(le) s'autorise à différer sa demande, de change par exemple, dans le but de rester concentrée sur les réactions de l'enfant.

Les temps de soins sont des moments d'échanges et de proximités entre l'enfant et le/la professionnel(le). Ils doivent être réalisés dans le respect de l'intimité de celui-ci.

L'adulte accompagne les mouvements du corps de l'enfant afin de respecter sa motricité. Les gestes sont verbalisés afin que les actes accomplis soient compris et acceptés par l'enfant.

Des escaliers favorisent l'accès aux tables de change dès que l'enfant a acquis la marche et permet à l'adulte une approche ergonomique.

Pour ceux qui marchent et sont stables, la couche est changée debout au sol (lorsqu'il n'y a pas de selle). L'adulte est installé sur une chaise à la hauteur de l'enfant. Ce dernier est invité à baisser son pantalon, à détacher sa couche sale. Des gants, du savon, des couches propres sont à sa disposition rangés à sa hauteur. L'adulte intervient dans le respect des règles d'hygiène.

Cette proposition rend l'enfant plus actif et participatif. Afin de favoriser la maîtrise des sphincters (« l'acquisition de la propreté »), étape du développement de l'enfant dont il est le maître, un pot ou un petit toilette est à sa disposition dans la salle de bain.

Cet apprentissage nécessite une maturité physiologique (savoir retenir et lâcher ses muscles sphinctériens), une maturité « intellectuelle » (comprendre ce qui se passe dans son corps, avoir un langage qui lui permet d'exprimer son besoin et son désir) et une maturité affective (se sentir en confiance).

Respecter l'enfant, c'est lui laisser le temps d'exprimer sa capacité ; en effet, chacun son rythme.

L'enfant est invité à se laver les mains après le passage aux toilettes.

La motivation de l'enfant est essentielle : elle se traduit par l'envie de faire seul, par l'imitation des adultes et également des enfants qui l'entourent.

A l'EAJE, les plus grands commencent à se déshabiller et s'habiller seuls (avant et après la sieste par exemple). Le/la professionnel(le) est à l'écoute pour sécuriser, encourager et aider l'enfant qui le demande.

L'objectif est de développer la confiance en lui en valorisant ses compétences

L' Accueil des familles en fin de matinée ou de journée

Les enfants vivent dans l'instant présent mais l'ambiance d'une fin de journée reste particulière. Pour un agent, un fragile équilibre existe entre répondre aux besoins des enfants et accueillir les familles. L'organisation est réfléchi afin que des professionnel(le)s soient disponibles pour que les enfants jouent et d'autres accueillent les familles et transmettent des informations de qualité sur la journée de l'enfant.

Les transmissions permettent aux parents de visualiser la journée de leur enfant au sein d'un groupe :

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

- les interactions ~~entre les enfants, les agents~~
- les besoins physiologiques (appétit, sommeil, état général...)
- les observations des professionnel(le)s sur le développement de l'enfant
- les jeux d'explorations, d'ateliers ...auxquels il a participé
- les sources de plaisir ou déplaisir de l'enfant, propos fidèles de ce qu'il a pu ressentir et vivre
- des anecdotes qui sont pour le parent la garantie que son enfant est regardé tout au long de la journée.

Les temps de transmissions sont des moments privilégiés. L'écoute est un savoir être, une attitude de considération pour favoriser une relation sereine. La mission des professionnel(le)s est de reconnaître et de faciliter la fonction parentale.

Les sorties quotidiennes

Le responsable de l'établissement établit un protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privatif, telles que visées à l'article R. 2324-43-2 du présent code. Ce protocole est joint en annexe 5 du règlement de fonctionnement.

Les sorties s'intègrent dans un projet global et sont le fruit d'une réflexion sur le sens et la visée que cela apporte aux enfants. Ce sont des occasions de découvertes d'un nouvel environnement qui suscitent beaucoup de curiosité. Ce sont des moments privilégiés. Les responsables légaux sont prévenus auparavant pour qu'ils puissent équiper leur enfant le cas échéant.

Elles permettent à l'enfant de s'ouvrir au monde : sentir le vent, le soleil, écouter les sons de la nature, les bruits de la ville...

L'équipe pédagogique peut proposer les balades :

- en bord de mer : jeter des cailloux dans l'eau, sentir les embruns.
- au jardin : toucher l'herbe, voir les insectes, les escargots.
- au parc : se défouler, se dépenser, sauter, courir, grimper, crier.
- chez le primeur avec la dégustation d'une tomate cerise, à la boulangerie à l'occasion de la semaine du pain.....

3.1.4-L'accueil des enfants âgés de 4 à 6 ans dans le cadre d'un accueil périscolaire

L'accueil des enfants âgés de plus de 3 ans et 8 mois sera étudié et devra répondre à des besoins particuliers. Pour des enfants de moins de 6 ans dont l'accueil durant les vacances scolaires peut être compliqué en centre de loisirs sans hébergement de part leurs besoins spécifiques d'accueil, l'EAJE pourra proposer un accueil occasionnel.

3.1.5 Les actions mises en place pour faciliter le passage des enfants à l'école maternelle

Des temps d'immersion à l'école maternelle Gabriel Ferrer sont organisés avant la rentrée pour familiariser les enfants avec l'environnement et les enseignants.

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

La proximité de l'école avec l'EAJE « Les Petits Gaby Collectif » facilite les séances d'adaptation pour les enfants concernés par cette école maternelle.

Des séances d'adaptation peuvent être organisées pour les différentes écoles maternelles de la commune.

L'éducatrice de jeunes enfants établit une communication avec les responsables légaux pour connaître leur souhait dans ce partenariat et les accompagner vers ce nouvel environnement.

Une étroite collaboration avec les enseignants permet d'assurer une transition harmonieuse pour l'enfant.

L'EJE et/ou les référentes offrent un soutien émotionnel aux enfants.

Ces temps d'immersion peuvent contribuer à rendre la transition à l'école maternelle plus douce et positive pour les enfants.

3.2-Compétences professionnelles mobilisées et organisation du personnel

3.2.1. Descriptif de l'équipe

Fonction	Qualification	Durée de travail dans la fonction (en ETP)
Direction	Educateur de jeune enfant	Temps plein (mi-temps en direction, mi-temps sur le terrain)
Continuité/adjoint de direction	Auxiliaire de puériculture	Temps plein
Personnel encadrant	Auxiliaire de puériculture Accompagnant éducatif	1 à temps plein / 2 à 80% 1 à temps plein / 1 à 80%
Intendance et logistique	Agent technique cuisine / lingerie	Temps plein
Référent « Santé et Accueil inclusif »	Infirmière puéricultrice	20 heures par an
Professionnel éducatif	Educateur de jeune enfant	(mi-temps éducatrice en direction)
Animateur analyse de pratiques professionnelles	Psychologue	6 X 2 heures par an

Les équipes pluridisciplinaires sont mobilisées au quotidien dans les établissements d'accueil du jeune enfant pour assurer l'accueil, le soin, le développement et le bien-être des enfants.

◆ Le/la directeur/trice d'établissement

Ses principales missions sont :

- Assurer l'application du présent règlement de fonctionnement
- Assurer le bon fonctionnement de l'établissement
- Assurer l'hygiène et la sécurité au sein de la structure en respectant les réglementations en vigueur (veille sanitaire, organisation et contrôle des soins, organisation

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

du nettoyage ~~des locaux et contrôle, prévention des maladies,~~ formation de l'équipe au niveau de l'éducation sanitaire et sociale...).

- Garantir la qualité de l'accueil des enfants en lien avec leurs familles (participation à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement).
- Elle organise l'accueil des enfants en situation de handicaps en partenariat avec l'équipe soignante de l'enfant, le médecin attaché aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et/ou le Référent Santé accueil Inclusif, la famille et la coordinatrice accueil spécifique avec la mise en place d'un Projet d'Accueil Individuel et spécifique.
- Garantir la bonne gestion administrative et financière de la structure
- Animer et coordonner les équipes autour du projet d'établissement (gestion des ressources humaines en lien avec la Direction Petite Enfance et la Direction Ressources Humaines, définition des besoins de la structure et des compétences associées, élaboration des fiches de poste, évaluation de la qualité du travail des agents, organisation de l'intégration et de la formation des nouveaux agents et du remplacement des personnels absents tout en respectant la législation en vigueur).
- Favoriser les relations avec les différents partenaires institutionnels : directeur/directrice de la Direction Petite Enfance, services municipaux partenaires (service des sports, cadre de vie, animation ...), Conseil Départemental des Alpes-Maritimes avec le service de la Protection Maternelle Infantile, Maison des Solidarités Départementales, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, écoles maternelles, Service d'Education Spéciale et Soins à Domicile... .
- Organiser l'accueil et la prise en charge des différents stagiaires (élèves infirmiers, élèves puéricultrices ou auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, élèves en formation de psycho-analyste en thérapies brèves ou en psycho-analyste clinicien, travailleurs sociaux, CAP Accompagnement Educatif petite enfance, élèves des classes de 3ème et de seconde...).

En cas d'absence, une continuité de la fonction de direction a été mise en place dans chaque établissement selon l'article R 2324-30 du Code de la santé publique qui précise que « *les établissements et services d'accueil élaborent un règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou du service* », et notamment : « *les modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction* ».

La collectivité de Saint-Laurent-du-Var, gestionnaire de plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant, se doit de prendre les dispositions nécessaires pour que la continuité de la fonction de direction soit assurée en permanence dans chaque établissement.

Assurer la continuité de la fonction de direction signifie :

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

- Organiser la délégation des responsabilités pendant l'absence du/de la directeur/directrice de l'établissement d'accueil du jeune enfant, la prise de décisions,
- Définir les procédures à mettre en œuvre en fonction de situations définies à l'avance.

❖ Les Assistant(e)s Maternel(le)s

- Les assistant(e)s maternel(le)s sont agréé(e)s par le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes par l'intermédiaire de la PMI après visite du logement et entretien spécifique sur les compétences au métier. Ils/elles suivent une formation obligatoire de 120 heures (60 heures après avoir obtenu l'agrément et avant l'accueil du 1^{er} enfant et les 60 autres heures dans les 2 ans qui suivent le 1^{er} accueil), ainsi qu'une formation aux gestes de premiers secours (PSC1). Les assistant(e)s maternel(le)s du service d'accueil familial sont recruté(e)s et rémunéré(e)s par la commune de Saint-Laurent-du-Var.
- A leur domicile, les assistant(e)s maternel(le)s mettent tout en œuvre pour assurer quotidiennement la sécurité, le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant accueilli. Ils/elles assurent l'organisation de jeux et activités sous leur surveillance ainsi que des sorties régulières.
- L'assistant(e) maternel(le) ne doit jamais laisser seuls les enfants dont il/elle a la responsabilité, ni les confier à d'autres personnes, même provisoirement ; sauf à un(e) autre assistant(e) maternel(le) du service d'accueil familial ou à un agent de l'établissement d'accueil du jeune enfant auquel il-elle est attaché(e) et après en avoir informé le/la directeur(trice) de l'établissement.

3.2.2. Organisation des temps de professionnalisation et actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation (article R. 2324-37)

- Un plan de formations, élaboré sur 3 ans, tient compte des projets et besoins du service mais également des demandes individuelles des agents.
- Les agents s'engageant dans une Validation des Acquis de l'Expérience sont accompagnés dans leurs démarches.
- Des réunions d'équipe sont régulièrement organisées permettant ainsi d'approfondir certains sujets en lien avec la petite enfance ou réactualiser les connaissances des agents.
- Un entretien professionnel est réalisé chaque année. Cet entretien permet de : faire le point sur les objectifs fixés lors du dernier entretien et sur leur réalisation, fixer de nouveaux objectifs, échanger sur le quotidien de l'agent, évaluer sa « valeur professionnelle » (organisation du travail, compétences sociales, relationnelles et motivation).
- En cas de difficultés observées et/ou exprimées, des entretiens individuels peuvent être réalisés par la directrice de l'établissement et l'agent concerné
- Le partage d'articles en lien avec la profession et la possibilité de consulter des magazines professionnels mise à disposition par la commune.
- Des analyses de pratiques, animées par des psychologues ont lieu tous les 2 mois environ.

L'analyse des pratiques professionnelles est une démarche réflexive visant à examiner et évaluer les actions et les méthodes mises en œuvre dans un contexte professionnel.

- La relation avec l'enfant : les professionnel(le)s évaluent la qualité de leurs interactions avec les enfants, leur capacité à favoriser leur autonomie et leur développement global.
- La gestion du groupe : comment s'organisent les activités, les moments de transitions, la coopération entre enfants, comment gérer les conflits.
- La communication avec les familles : analyser la capacité des professionnel(le)s à communiquer efficacement et établir une relation de confiance, à partager des informations pertinentes dans l'intérêt de l'enfant.
- L'adaptation aux besoins individuels : capacité des professionnel(le)s à identifier les besoins spécifiques pour adapter les pratiques.
- Le développement professionnel : réfléchir à leur propre développement en identifiant leurs besoins en formation.

L'analyse des pratiques professionnelles est un processus continu qui nécessite une auto-évaluation, des échanges entre pairs pour enrichir les pratiques et de renforcer les compétences pour garantir un environnement favorable au bien-être et au développement de des enfants accueillis.

3.2.3. Intégration des apprentis et suivi des stagiaires

Des étudiants peuvent être accueillis dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant pour y accomplir des stages. Pendant le stage, les étudiants restent sous la responsabilité et à la charge de leur centre de formation selon les modalités définies dans les conventions de stage.

Un tutorat en conformité avec le diplôme/certification préparée est mis en place au sein des équipes.

Les stagiaires sont placés sous l'autorité du directeur/directrice. Ils doivent s'intégrer au fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant. Les stagiaires ne sont pas comptés dans l'effectif assurant l'encadrement des enfants.

3.2.4. Le recours à des intervenants extérieurs

La Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale, participe au financement du fonctionnement de toutes les structures Petite Enfance, régies par la commune de Saint-Laurent-du-Var, par le versement de subventions :

- la Prestation de Service Unique ;

- la Prestation due au titre de la Convention Territoriale Globale signée entre les communes de Saint-Laurent-du-Var, Vence, Cagnes-sur-Mer et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Cette Convention Territoriale Globale, au travers d'un diagnostic partagé du territoire, a pour objectifs de maintenir, actualiser et développer ses actions.

La Convention Territoriale Globale est une déclinaison, sur le territoire, du Schéma Départemental des Services aux Familles.

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

Le Conseil Départemental ~~concourt efficacement aux côtés des familles~~ pour soutenir la politique Petite Enfance de la Commune de Saint-Laurent-du-Var.

La Direction Petite Enfance travaille en lien avec de nombreux partenaires pour offrir une qualité d'accueil aux enfants (Services Municipaux des Sports, conservatoire, Animation, Culture, Espaces Verts, Associations Municipales comme le Judo Club, l'AGASC, l'Education Nationale, le CAMSP, l'ARPAS,)

AR Prefecture

006-210601233-20231206-046-DE
Reçu le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023

Modalités de suivi du projet d'établissement

Le présent règlement annule et remplace le(s) précédent(s) projet(s) et prend effet à la date de sa signature par

La responsable du service
Madame CARUSO Lydia

Le Gestionnaire
Monsieur SEGURA Joseph
Maire de Saint-Laurent-du-Var
Président délégué de la
métropole Nice Côte d'Azur
Conseiller départemental
des Alpes-Maritimes

Date

Signature et cachet

Document visé par le Conseil Départemental

- Date
- Cachet
- Service
- Nom et fonction du signataire
- Signature

Document visé par la CAF

- Date
- Cachet
- Service
- Nom et fonction du signataire
- Signature

ANNEXE : Projet pédagogique

Comment créer un partenariat entre les professionnel(le)s de l'EAJE des « Petits Gaby Collectif » et des « Petits Gaby crèche familiale » au sein de l'EAJE ?

L'objectif pédagogique du partenariat entre les professionnel(le)s de l'accueil collectif et les assistantes maternelles est de favoriser une continuité éducative et un accompagnement cohérent pour les enfants.

- **Communication et partage** : favoriser une communication régulière et fluide entre les professionnel(le)s de la crèche et les assistantes maternelles. Partager des informations sur le développement de l'enfant, ses besoins, ses habitudes ...
Favoriser l'entraide entre toutes les professionnelles présentes au sein de la structure : prise d'initiative pour la mise en place d'ateliers en commun pour tous les enfants.
Qui fait quoi ? Animation, rangement, laver le matériel, le mobilier etc....
Cela demande l'implication de chaque agent pour le bon fonctionnement du service dans l'intérêt de chaque enfant accueilli.
- **Cohérence éducative** : l'objectif est d'harmoniser les pratiques éducatives entre la crèche et le milieu familial de l'assistante maternelle. Echanger sur les approches pédagogiques utilisées, les routines, les règles éducatives afin de créer une cohérence éducative pour l'enfant.
- **Continuité de soins et de l'accompagnement** de l'enfant par sa figure d'attachement secondaire qui est la professionnelle du collectif ou de l'assistante maternelle dont dépend l'agrément.
- **Echanges de ressources et de compétences** : l'objectif est de favoriser les échanges de ressources et de compétences entre professionnel(le)s de la crèche et des assistantes maternelles. Cela peut inclure des formations, des partages de bonnes pratiques, des conseils sur des situations spécifiques afin d'enrichir mutuellement les connaissances professionnelles.
- **Organiser les festivités en commun** : planifier les différentes festivités avec un thème ou pas, date, heure, familles ou non
Répartir les tâches entre les membres de l'équipe en veillant à ce que chaque agent ait une responsabilité spécifique.
Une fois les festivités terminées, prendre le temps d'évaluer l'évènement avec l'équipe ; discuter des points forts et des aspects à améliorer.

Le partenariat entre les professionnel(le)s de l'accueil collectif et les assistantes maternelles au sein de l'EAJE vise à créer une synergie éducative pour le bien-être et le développement harmonieux de l'enfant. Le bien-être de chaque agent. Cela implique une communication ouverte en favorisant les échanges de ressources et de compétences.